

BCP ASSP

**ACADÉMIE
DE NICE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 2 février 2022

VADE-MECUM

Edition

du 1^{er} février 2024.

*Le Baccalauréat professionnel
Accompagnement, soins et
services à la personne est rénové
le 2 février 2022 pour une mise en
œuvre à la rentrée 2022 et une
première session d'examen en
2025.*

*La grille horaire des BCP est mise
à jour au regard de l'arrêté du 22
janvier 2024*

*Ce vade-mecum sous forme
de fiches présente l'essentiel
des informations relatives
aux étapes de la formation et
de l'évaluation.*

Mémo

Documents indispensables
Contexte professionnel
Grille horaire—Répartition

Pédagogie

Contextes et situations de travail
Simulation en santé—Raisonnement
clinique—ALM
Co intervention et chef d'œuvre

PFMP

Objectifs—Analyse de pratique
Textes—Attentes du secteur
Lieux : Répartition—Certification
Absences lors des PFMP

Évaluation

Compétences—LSL—Bilan
Modalités d'évaluation E31, E32, E33
ARI
Règlement d'examen

Équivalences

BCP ASSP vers DEAS
BCP ASSP vers DEAP

Le contexte social DU BAC PRO ASSP



**Grand âge :
le Gouvernement
engagé en faveur
du bien vieillir
à domicile et
en établissement**

RAPPORT LIBAULT

Le nombre de personnes âgées dépendantes pourrait augmenter de 15% à 33% d'ici 2030.



RAPPORT EL KHOMRI

Renforcer l'attractivité des métiers du grand âge en agissant sur la sélection et les contenus des formations

Les principales conclusions du Ségur de la santé :

1. Améliorer la prise en charge des patients et le quotidien des soignants.
2. Revaloriser les métiers des établissements de santé et des EHPAD, et reconnaître l'engagement des soignants
3. Recrutements à l'hôpital public.
4. Accélérer la sortie du "tout T2A"
5. Financer l'ouverture ou la réouverture de lits « à la demande ».
6. Mettre fin au mercenariat de l'intérim médical à l'hôpital public.
7. Redonner toute sa place au service hospitalier
8. Former plus de soignants ...
9. Faciliter l'accès aux soins non-programmés et à l'exercice coordonné.
10. Développer fortement la télésanté
11. Donner aux territoires les principaux leviers de l'investissement en santé
12. Combattre les inégalités de santé.



Les 1000 premiers jours

Là où tout commence

Rapport de la commission des 1000 premiers jours
SEPTEMBRE 2020

Rapport «1000 premiers jours de la vie»
Accompagnement à la parentalité.

Plan des métiers du grand âge

MISSION LAFORCADE

Fluidifier et diversifier les voies d'accès aux métiers de l'accompagnement des personnes

Arrêté du 22
janvier 2024

La grille horaire

APPLICABLE AU BCP ASSP

Volume horaire de 20 semaines de référence correspondant à une durée de 80 semaines d'enseignement, PFMP et 2 semaines d'examen.

	Seconde prof	Première prof	Terminale prof	Totalsur 3 ans
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	450	420	319	1 189
Enseignement professionnel	360	294	231	885
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	15	14	/	29
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	15	14	/	29
Réalisation d'un projet	-	42	22	64
Prévention-santé-environnement	30	28	33	91
Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	33	91
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	390	350	330	1 070
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (b)	120	98	99	317
Mathématiques (b)	60	56	55	171
Langue vivante A	60	56	55	171
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	42	33	120
Arts appliqués et culture artistique	30	28	22	80
Education physique et sportive	75	70	66	211
SOUTIEN AU PARCOURS	30	28	33	91
TOTAL DES HEURES	870	798	682	2 350
PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	6 semaines	16 à 20 semaines
PARCOURS DIFFERENCIÉS : -Préparation à l'insertion professionnelle -Préparation à la poursuite d'études			-Préparation à l'insertion professionnelle : 6 semaines de période de formation en milieu professionnel complémentaire -Préparation à la poursuite d'études : 6 semaines (30 heures par	6 semaines

(*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2 350h).

a) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

b) Les heures de français et de mathématiques en seconde et en première professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux, sur la base de l'article 6 et de l'annexe 2 du présent



La répartition

UNE CONCERTATION AU SEIN DES ÉQUIPES

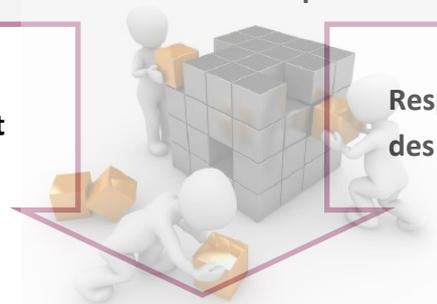
Concertation réfléchie au sein des équipes

Pour conduire l'élève vers la réussite

La répartition des enseignements s'effectue selon les spécialités des PLP et selon leurs compétences

Légitimité de chaque enseignant PLP BSE et STMS :

La culture scientifique



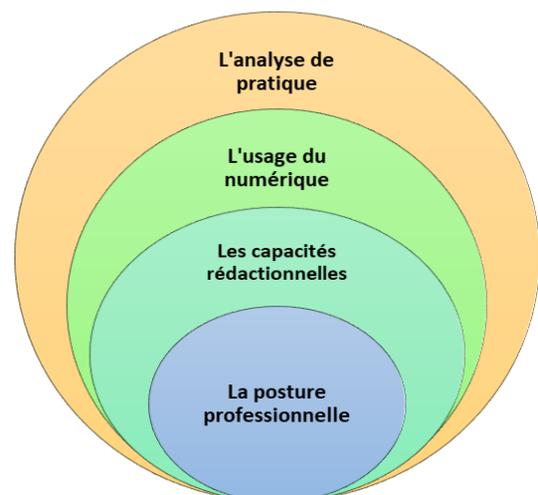
Respect de la logique des apprentissages

Inscription dans l'emploi du temps : « Enseignement professionnel »

Proposition de répartition horaire élève par bloc sur le cycle

	Techniques professionnelles	Nutrition - Alimentation	Sciences médicosociales	Micro biologie	Biologie - Physiopathologie	
BLOC 1	60	4	129		16	209
BLOC 2	132	16	36		41	225
BLOC 3	52		71	35	28	186
BLOC 4	28	40	53		115	236
	272	60	289	35	200	856

Ce qui doit être pris en compte par tous ...



Les contextes et LES SITUATIONS DE TRAVAIL

CONTEXTE

Le contexte professionnel donne des indications précises relatives à un lieu d'exercice du professionnel. Il ne fait pas mention de tâches ou d'activités professionnelles

Le dossier technique doit étayer le contexte professionnel à l'aide de documents tels que : plan de la structure, organigramme, planning de service, règlement intérieur, projet d'établissement et/ou de service, extrait de projets individualisés, extrait de dossiers de soins, des supports de transmissions, chartes, livret d'accueil, fiches de poste, tout élément permettant d'éclairer la situation.

Dossier technique

Une situation de travail est un moment dans un environnement de travail où un, voire des professionnels, ont à interagir avec cet environnement pour réaliser une action.

Une action =

- une ou des personnes ou objets directement liés à cette action ;
- un ou plusieurs professionnels ;
- un contexte spécifique de l'action à réaliser ;
- un environnement de travail.

Une situation de travail est un moment professionnel précisément décrit. La description permet de raisonner les différentes manières d'adapter son action.

Si la situation nécessite un petit défi, qu'elle oblige à réfléchir, à se questionner sur comment s'y prendre, elle comporte un réel intérêt pour la formation.

Situation

3

Situation

2

Situation

1

Analyse

Bloc n°...

Savoirs associés ...

Bloc n°...

Savoirs associés ...

Bloc n° ...

Compétence

Objectif(s)

Bloc n°

Savoirs associés

Simulation en santé

Outil qui permet de s'exercer autour de scénarios préétablis et qui par sa structure (briefing – scénario – débriefing) autorise de revenir sur les éléments du scénario, en prenant le temps et en laissant la parole à chaque participant.

Raisonnement clinique

Méthode hypothético déductive

Situation d'échange avec le patient (soin, animation, repas, ...)

Un ou plusieurs indices observés (attitudes du patient : pleurs, repli sur soi, peur, ...)

Prendre en compte plusieurs hypothèses (rechercher des réponses)

Relation avec le patient : l'aider à s'exprimer pour clarifier la situation

Concertation en équipe

Réponse adaptée



LA DÉMARCHE ALM

ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ

Référentiel :

2.1.7 Accompagner la mobilité de la personne aidée (adulte/enfant)

Présenter l'intérêt de l'accompagnement à la mobilité pour la prévention des troubles musculo squelettiques.

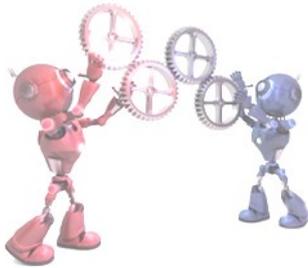
Raisonnement clinique partagé

Instaurer des échanges pluridisciplinaires

Rendre le patient acteur

Répondre au mieux aux attentes et besoins du patient

Prendre en charge le patient dans sa globalité



La co-intervention

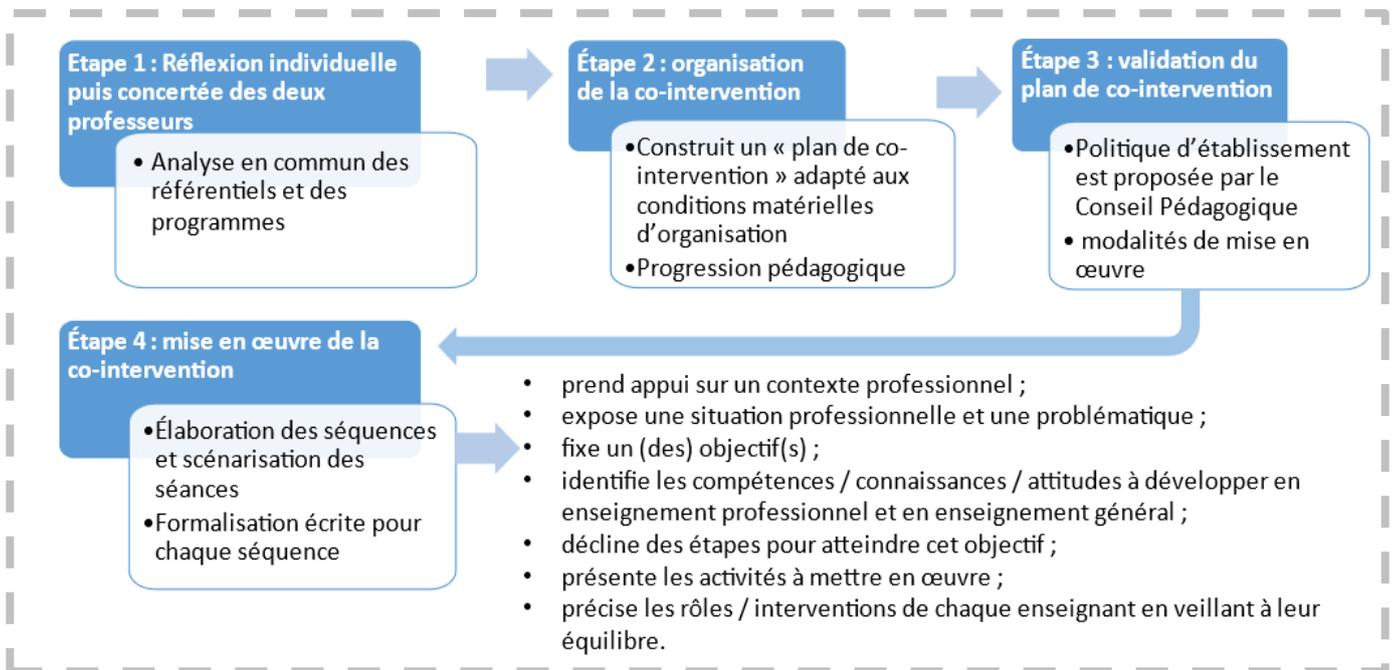
DÉMARCHES

Prescription institutionnelle

	Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	15	14	-	29
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	15	14	-	29

(a) la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

Démarche à privilégier



Ces heures ne peuvent pas être utilisées pour financer des dédoublements non liées à la co intervention ou des heures d'accompagnement..

La co intervention est attribuée aux professeurs qui enseignent les disciplines pour le niveau concerné.

Des plages d'enseignement en barrette sont planifiées.

Les heures de co intervention peuvent être mises en œuvre par quinzaine, ...

Il est impossible de regrouper plusieurs niveaux ou plusieurs classes de même niveau.

Il est nécessaire de prévoir des espaces de travail commun.

PEDA

Le chef d'oeuvre CADRE

Prescription institutionnelle

	Seconde	Première	Terminale	Total sur 3 ans
Réalisation d'un chef-d'oeuvre (e)	-	42	22	64

Arrêté du 21-11-2018 :
Organisation et enseignements /
Annexe volume horaire de référence

Arrêté du 20-10-2020 : Modalités de l'évaluation du chef d'oeuvre prévue à l'examen du Bac pro

Définition :

Il s'agit d'une **production** qui prend appui sur une **démarche de projet pluridisciplinaire** mobilisant des compétences et des savoirs issus des enseignements de **spécialités et généraux**. Le sujet du chef d'oeuvre est choisi au regard de la spécialité du BCP préparé. Cette production peut être **matérielle ou immatérielle**.

Le chef d'oeuvre peut avoir une **dimension collective** dans laquelle une part **individuelle** est prise en charge par l'élève ou , il peut être conduit individuellement.

Emergence :

L'élève est **accompagné** dans le choix de son projet de chef d'oeuvre par l'équipe pédagogique.

L'équipe collabore pour identifier des projets en tenant compte des ressources disponibles dans l'établissement, des possibilités partenariales offertes par le tissu local et des conditions de déroulement de l'épreuve.

Plusieurs chefs-d'oeuvre peuvent être réalisés par un élève au cours des deux années de formation.

Le chef d'établissement s'assure que tous les jeunes sont engagés dans un projet et que les conditions matérielles et pécuniaires de chaque projet permettent la réalisation du chef d'oeuvre.

<https://brio.education.gouv.fr/>

Quelques idées ...



BCP ASSP - Brio

Passeurs de mémoire, la transmission intergénérationnelle
Réaliser des tutoriels vidéos sur les soins prodigués à l'enfant et à l'adulte
Publication d'un recueil de souvenirs
Les inégalités de genre en santé (stop aux discriminations de genre en santé)
Je me souviens
Un objet pour mes souvenirs
Réalisation d'une boîte d'activité pour un public ciblé
Les jeunes années de nos anciens : création d'un ouvrage numérique
Créer un lien intergénérationnel entre une structure et ses résidents

autres idées

Développer les liens intergénérationnels autour des arts de la table, jeu autour des 5 sens, ...
Créer des jeux extérieurs dans un jardin partagé,
Réaliser des vidéogrammes de séquences de sports/ de recettes de cuisine,
Créer un blog sur
Concevoir un jeu en bois à des fins de stimulations cognitives pour un public atteint de la pathologie d'Alzheimer,
Prévenir le risque de chute : l'équilibre chez la personne âgée (avec EPS)
Atelier équilibre pour les séniors
Le cirque adapté (PA)
Le coussin émotionnel

Les objectifs des PFMP

L'ANALYSE DE PRATIQUE

Travailler sur des situations réelles
difficilement simulables au lycée

Conscientiser les gestes professionnels en mobilisant les
savoirs en faisant les liens entre la théorie et la pratique

Affiner le projet professionnel de
l'élève en découvrant différentes
structures

Développer l'autonomie de
l'élève

Approfondir sa connaissance de
l'environnement professionnel

Développer des compétences de
communication et l'utilisation des
outils numériques

S'inscrire dans une équipe
pluriprofessionnelle

Développer les compétences
langagières en lien avec le
vocabulaire professionnel



L'exploitation des PFMP

L'analyse de pratique

*Poursuivre la réflexion
de l'élève sur son projet
professionnel*

*Organiser un temps de restitution
des vécus et exploiter des situations
de travail*



**Comment
exploiter les
PFMP?**

*Exploiter différents
documents professionnels*

*Accompagner l'élève à construire
une culture professionnelle*

Associer toutes les disciplines

Les articles L. 124-1 à L. 124-20 et D. 124-1 à R. 124-13 du code de l'éducation régissent les périodes de formation en milieu professionnel. Loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 relative au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut du stagiaire. Décrets d'application n° 2014-1420 du 27 nov. 2014 et n° 2015-1359 du 26 oct. 2015.

Les textes relatifs aux PFMP

Compétence 1.0

Professeur référent : article D124-3 du code de l'Education.

Les PFMP : Rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale, de la recherche et du sport N°2021-162 Janvier 2021.

Chaque période de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une convention signée par le chef d'établissement, le représentant de l'organisme d'accueil, le professeur référent, le tuteur et l'élève s'il est majeur ou son représentant légal s'il est mineur. Voir Convention type pour les élèves de lycée professionnel et annexes de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016.

L'arrêté du 30 août 2019 porte création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro, ce qui permet de prendre en compte les périodes de formation en milieu professionnel réalisées à l'étranger.

La compétence 1.0 du référentiel de formation

<p>1.0</p> <p>Adopter une posture professionnelle adaptée</p>	<p>Attitude réflexive sur sa pratique, prise de distance</p> <p>Réajustement des pratiques en tenant compte du contexte de travail</p> <p>Prise en compte de la situation et des interlocuteurs</p> <p>Respect des valeurs de l'autre</p> <p>Respect des règles éthiques</p> <p>Utilisation raisonnée des réseaux sociaux</p> <p>Respect de l'e-réputation</p> <p>Respect de la confidentialité</p> <p>Réalisation des actions dans une démarche constante de bienveillance</p> <p>Capacité à identifier et à gérer ses émotions</p> <p>Adaptabilité aux situations complexes</p> <p>Respect de ses limites de compétences, de son champ d'intervention</p>
---	--

Liste des structures BAC PRO ASS	SECONDE (6 s)		PREMIERE /TERMINALE (16 semaines dont 10 auprès d'adultes non autonomes)		
	PFMP 1	PFMP2	PFMP3	PFMP 4-5-6 qui peuvent être supports d'une ou plusieurs épreuves certificatives	
	Structures médico-sociales, services d'aide à domicile, structures d'accueil collectif de la petite enfance. Ouverture possible en école maternelle et accueil périscolaire.		Etablissements de santé, structures médico-sociales, structures ou services d'accompagnement de la personne en situation de handicap, services de soins à domicile ou d'aide à domicile. En fin de 1ère ou terminale		
Les lieux retenus doivent être complémentaires en termes de publics accueillis, de types de structures et d'activités à réaliser.		E33 Travail et communication en équipe pluridisciplinaire		E31 accompagnement la personne dans une approche individualisée	
Les activités à réaliser, en lien avec le référentiel des activités professionnelles, sont définies en amont de chaque PFMP avec l'élève et le tuteur.		E32 soins hygiène et confort		E33 accompagnement la personne dans une approche individualisée	
Accueil collectif petite enfance					
EAJE Etablissement d'accueil du jeune enfant (crèche collective, micro-crèche, halte-garderie, jardin d'enfant, multi-accueil)	X	X			
ECOLE MATERNELLES	X	X			
ACCUEIL PERISCOLAIRE	X	X			
ECOLE ELEMENTAIRE auprès d'une AESH, si présence d'une ULIS	0	0	X	X	
Services d'aide à domicile					
Services à la personne SAP	X	X	X	X	
Services d'aide et d'accompagnement SAAD	X	X	X	X	
Structures médico-sociales					
<i>Personnes en situation de handicap (adulte, enfant)</i>					
Etablissements et Services d'Aide par le Travail ESAT	X	X	X	X	X
Foyers de vie ou foyer occupationnel	X	X	X	X	X
Maison d'accueil spécialisé MAS	0	0	X	X	X
Foyer d'accueil médicalisé FAM	0	0	X	X	X
Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés SAMSAH	X	X	X	X	X
Institut médicoéducatif IME	X	X	X	X	X
Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique ITEP	X	X	X	X	X
Service d'éducation spéciale et de soins à domicile SESSAD	0	0	X	X	X
<i>Personnes âgées</i>					
Résidences autonomie	X	X	X	X	
EHPAD	X	X	X	X	X
Unités de soins de longue durée USLD	0	0	X	X	X
Services de soins à domicile					
Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)*	0	0	X	X	X
Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)*	0	0	X	X	X
Etablissements de santé					
Centres de rééducation et réadaptation, centres de soins de suite, hôpitaux/cliniques dont services gériatriques	0	0	X	X	X si adulte

0 possible mais à éviter * Qui pour les soins de confort de préférence avec une aide-soignante et dans tous les cas avec des activités à réaliser en lien avec le référentiel par le stagiaire
Liste des lieux de PFMP BCP ASSP -- Grenoble - modifiée

PFMP

Absences lors des PFMP

ACQUISITION DES COMPÉTENCES

L'absence de l'élève relève d'un cas de force majeure

Durant la formation, à l'issue d'une PFMP, l'élève a été absent

L'absence de l'élève ne relève pas d'un cas de force majeure

A l'initiative de l'établissement, un **rattrapage** sur les vacances scolaires peut être proposé à l'élève, sous réserve de l'organisation d'un suivi pédagogique.

Cette possibilité de rattrapage, pour avoir un caractère obligatoire, doit être mentionnée, tout comme l'obligation pour l'élève de suivre les périodes de formation en entreprise, dans le *règlement intérieur* de l'établissement et dans les *conventions*.

La durée du rattrapage n'est pas obligatoirement égale à la durée totale de l'absence : Elle est appréciée par l'équipe pédagogique en fonction d'un positionnement de l'élève (relevé des acquis).

Cette absence est un manquement au règlement intérieur et doit donc faire l'objet d'une **procédure disciplinaire** pour manque d'assiduité aux obligations scolaires.

Un rattrapage peut toutefois être proposé selon les modalités définies ci-contre et fondé sur une étude de la situation de l'élève par l'équipe pédagogique et le Chef d'établissement.

Ce rattrapage doit être complet : équivalent à la durée d'absence.

À l'issue de la formation, et d'éventuels rattrapages mis en place l'élève n'a pas effectué la totalité de la durée réglementaire des PFMP.

Dès la fin de la dernière période de formation en entreprise, une **demande de dérogation** doit être adressée au Recteur par le candidat, sous couvert du Chef d'établissement, à l'attention de la DEC.

Pièces à joindre : courrier du candidat, justificatifs du candidat, avis de l'équipe pédagogique (conformité à la réglementation des PFMP en termes de durée et de validation des acquis)

Absence d'un élève quelle que soit la durée

L'absence relève d'un cas de force majeure.

Si les acquis correspondant à l'épreuve ont pu être évalués par l'équipe pédagogique

⇒ **La dérogation peut être accordée.**

Si les acquis correspondant à l'épreuve n'ont pu être évalués ⇒ **La dérogation n'est pas accordée,** Mais elle peut autoriser : l'attribution de la note zéro ou le passage de l'épreuve à la session de remplacement.

L'absence ne relève pas d'un cas de force majeure.

⇒ **La dérogation n'est pas accordée,**

L'épreuve ne peut pas être validée.
Le diplôme n'est pas délivré.

Le livret scolaire du lycée spécifique à la voie professionnelle

Arrêté du 17 juin 2020

Cadre général

Le LSL s'applique à tous les élèves scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat. Le modèle de livret et les compétences professionnelles par spécialité de Baccalauréat professionnel sont annexés à l'arrêté du 17 juin

Mise en œuvre pédagogique

Rôle du livret et les attentes de l'institution : ce livret doit notamment « rendre compte avec rigueur et clarté des qualités et des capacités propres de l'élève [...] Il conjugue l'évaluation chiffrée et une approche qualitative des résultats de l'élève ».

Evaluation des compétences au regard du référentiel du diplôme

Niveau attendu (exemples)	1	2	3	4
	Compétence non maîtrisée ou non réussie	Compétences insuffisamment maîtrisées ou réussite partielle	Compétences maîtrisées ou réussite avec aide (technique, humaine)	Compétences bien maîtrisées ou réussite en toute autonomie
Compétence	NOVICE	DEBUTANT	COMPETENT	PERFORMANT

Ne pas opposer *Evaluation* par compétences et *Notation*. Respecter un principe : la note doit être issue de l'évaluation par compétences, pas l'inverse.

L'évaluation d'une compétence peut se faire à l'aide du positionnement sur une échelle de degré (Ex : TI, I, S, TS Ou Non maîtrisé, IM, M, BM ou autre échelle...). Le passage à la note est possible par l'utilisation d'un cadre de référence de « plages de notes » au regard du niveau de

De l'évaluation des compétences au passage à la note.

Exemple pour un devoir écrit

Niveau	1	2	3	4
	NOVICE	DEBUTANT	COMPETENT	PERFORMANT
Compétence item ...	Très peu d'éléments de réponse Réponses non structurées ...	Manque d'éléments et/ou d'exactitude Réponses approximatives ...	Sélection cohérente des informations Mise en lien ...	Sélection pertinente des informations Mise en relation des éléments ...
Plages de notes choix de l'enseignant	3 - 6	7 - 10	11 - 15	16 - 20

Une compétence se construit **progressivement**, il faudra donc revenir plus d'une fois sur une compétence donnée et l'enseignant proposera de mobiliser la compétence dans des situations d'apprentissage diverses et de plus en plus complexes. **Complexe** ne signifiant pas ici obligatoirement difficile.

LSL et BILAN DES COMPÉTENCES

Exemple pour un TP

Niveau	1	2	3	4
	NOVICE	DEBUTANT	COMPETENT	PERFORMANT
Compétence ...	Peu d'autonomie, réalise des tâches simples, besoin d'accompagnement...	Complexité gérée avec aide, autonomie sur les tâches simples ...	Autonomie, prise d'initiative, qualité ...	Autonomie et efficacité, initiative, réflexivité, proposition ...
Plages de notes choix de l'enseignant	3 - 6	7 - 10	11 - 15	16 - 20

Le bilan des compétences acquises

La prise en compte des PFMP

Les PFMP sont évaluées à partir du Livret de stage. Les appréciations s'appuient, comme pour le LSL, sur 4 niveaux de maîtrise. Il convient de prendre en compte cette évaluation dans le bilan global des compétences acquises.

L'appréciation portera sur :
 - Les activités et tâches professionnelles confiées
 - L'évaluation des compétences professionnelles
 - L'évaluation des compétences sociales (cf. pages 12 et 21 du LSL)

Pour les « enseignements professionnels », le degré de maîtrise pour chaque compétence est renseigné de façon collégiale par l'équipe des professeurs intervenant dans la formation lors de réunions de concertation, à partir des évaluations réalisées tout au long de l'année. Il en est de même pour l'appréciation générale.

Activités conduites pendant la formation : TD, TP, projets Evaluations, ...

Annonce des compétences et des critères d'évaluation

Livret de suivi des PFMP

Evaluation chiffrée

Outil de suivi des compétences (Pronote, xls, ...)

LSL

Déclenchement des situations de CCF

Grilles d'évaluation CCF

SE1

E31

SE2

E32

E33

Règlement d'examen

GRILLE NATIONALE

Epreuves	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, apprenants dans un CFA habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, apprenants dans un CFA non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée
E1: Epreuve scientifique et technique		3				
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF	Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
Sous-épreuve E12 : Physique-Chimie	U12	1,5	CCF	Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
E2: Conception d'action(s) d'éducation à la santé	U2	4	Ponctuel écrit	Ponctuel écrit	4h	CCF
E3: Epreuve professionnelle		14				
Sous-épreuve E31 : Accompagnement de la personne dans une approche globale et individualisée	U31	4	CCF	Ponctuel oral	45 min	CCF
Sous-épreuve E32 : Soins d'hygiène, de confort et de sécurité	U32	4	CCF	Ponctuel écrit et pratique	2h	CCF
Sous-épreuve E33 : Travail et communication en équipe pluriprofessionnelle	U33	4	CCF	Ponctuel oral	2h	CCF
Sous-épreuve E34: Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	Ponctuel écrit	2 h	CCF
Sous-épreuve E35: Prévention - santé -environnement	U35	1	Ponctuel écrit	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4: Epreuve de langue vivante	U4	2	CCF	Ponctuel écrit et oral	1h + 10 min	CCF
E5: Epreuve de français - histoire - géographie et éducation morale et civique		5				
Sous - épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	Ponctuel écrit	3h	CCF
Sous - épreuve E52 : Histoire - géographie et enseignement moral et civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	Ponctuel écrit	2h30	CCF
E6: Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF	Ponctuel écrit	2h	CCF
E7: Epreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF	Ponctuel pratique		CCF
Epreuves facultatives (1): EF1	UF1					

BOEN n°6 du 11
février 2021

Décret n° 2020-1277 du 20 octobre 2020 relatif aux conditions de certification des candidats à l'examen du baccalauréat professionnel et portant suppression du brevet d'études professionnelles)

Si elle n'a pas de valeur certificative, l'attestation de réussite intermédiaire installe néanmoins en fin de première **un bilan des connaissances et des compétences** de l'élève et marque ainsi une étape importante dans son parcours vers le baccalauréat professionnel. Elle permet de souligner les points forts constatés et d'identifier les **axes de travail à envisager** par l'élève pour l'obtention du baccalauréat. Elle offre une opportunité d'échange et de dialogue avec l'élève et sa famille.

L'attestation de réussite intermédiaire est délivrée par le recteur d'académie aux élèves qui ont obtenu en fin de première professionnelle une moyenne calculée à partir des trois éléments inscrits au livret scolaire suivants :

- moyenne annuelle des notes de l'année de première obtenues pour chaque enseignement général et enseignement professionnel : chaque moyenne est affectée du coefficient 1 excepté pour l'enseignement professionnel de la spécialité de baccalauréat préparée par l'élève, affectée d'un coefficient 4 ;
- moyenne annuelle attribuée pour l'enseignement professionnel de la spécialité préparée, portée sur le livret scolaire, affectée du coefficient 4 ;
- note annuelle obtenue au titre de la réalisation du chef-d'œuvre prévu à l'article D.337-66-1 du code de l'éducation, affectée du coefficient 1.

Enseignements professionnels Total coeff. = 7	Spécialité d'enseignement professionnel	4
	Economie Droit / Economie Gestion	1
	Prévention Santé Environnement	1
	Réalisation d'un chef d'œuvre	1
Enseignements généraux Total coeff. = 7	Français	1
	Histoire—Géographie—EMC	1
	Mathématiques	1
	Langue vivante A	1
	Physique-chimie ou Langue vivante B	1
	Arts appliqués et culture artistique	1
	Education physique et sportive	1

Lorsque la moyenne de l'élève est égale ou supérieure à 9 et inférieure à 10 sur 20, la délivrance de l'attestation est soumise à l'avis du conseil de classe restreint à l'équipe pédagogique et éducative qui statue sur la base de l'appréciation pédagogique de la **période de formation en milieu professionnel**, inscrite dans le livret et de l'engagement de l'élève dans sa scolarité.

L'ARI est obtenue sur la base des éléments inscrits dans LSL PRO en fin de première professionnelle. Il convient donc que les informations figurant au LSL PRO soient bien présentes et vérifiées :
Moyennes de l'élève, évaluation des compétences et appréciations générales pour chacun des enseignements inscrits au LSL PRO ; et Synthèse sur la nature et le travail fournis pendant les PFMP ;
observations de l'équipe pédagogique et du conseiller principal d'éducation sur l'investissement de l'élève et sa participation à la vie du lycée en classe de première.

Sous épreuve E31 coef. 4							
Accompagnement de la personne dans une approche globale et individualisée							
EXPLICATIONS							
1 situation d'évaluation							
OÙ	Centre de formation						
QUOI	<p>La sous épreuve permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> -d'évaluer les compétences mises en oeuvre lors de la participation à la réalisation d'un projet individualisé prenant appui sur une PFMP; -de vérifier l'exactitude des connaissances et l'aptitude à les mobiliser dans un contexte donné; -d'évaluer la capacité d'analyse et de réflexion. <p>Elle porte sur tout ou partie des compétences suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.0 Adopter une posture professionnelle adaptée 1.1 Accueillir, communiquer avec la personne, sa famille, son entourage 1.2 Participer à la conception, au suivi, à la mise en oeuvre et à l'évaluation du projet individualisé, du projet de vie, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle 1.3 Concevoir et mettre en oeuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale, pour une personne ou un groupe. <p>Et sur les savoirs associés du Bloc 1- U31.</p>						
COMMENT	<p>L'évaluation prend appui sur un dossier élaboré par l'apprenant au cours d'une PFMP d'une durée de 4 semaines minimum dans les services ou structures suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - établissements de santé, structures médico sociales, école élémentaire auprès d'enfant(s) en situation de handicap, structures ou services d'accompagnement de la personne en situation de handicap; - services de soins ou d'aide à domicile <p>Dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 à 15 pages, annexes non comprises - rédigé à l'aide d'un traitement de texte. <p>Il présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contexte professionnel; - la personne concernée par le projet individualisé, le projet de vie dans le respect de la confidentialité; - l'analyse de ses besoins, de ses attentes; - les objectifs du projet individualisé ou projet de vie proposé; - au maximum 2 actions/activités retenues et mises en oeuvre par l'apprenant et leur justification dans le cadre de ce projet; - l'évaluation des actions/activités mises en oeuvre. <p>Durée : 45 min max La lecture du dossier a lieu en amont de l'épreuve.</p>						
QUAND	<p> Terminale</p> <p><i>Rq: Si la PFMP se déroule en fin de 1ère, la partie « Orale » du CCF s'organisera en début d'année de Terminale (avant les vacances d'automne)</i></p>						
QUI	<p>Un professeur de la spécialité ET un professionnel (dans la mesure du possible) OU deux professeurs de la spécialité</p>						
COMBIEN	<table border="0"> <tr> <td>Evaluation du dossier écrit : 20 pts</td> <td>Note arrêtée avant l'audition du candidat</td> </tr> <tr> <td>Présentation orale du projet : 20 pts</td> <td>avec support numérique : 15 min max</td> </tr> <tr> <td>Entretien : 40 pts</td> <td>30 min</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Proposition de note /80 points</p>	Evaluation du dossier écrit : 20 pts	Note arrêtée avant l'audition du candidat	Présentation orale du projet : 20 pts	avec support numérique : 15 min max	Entretien : 40 pts	30 min
Evaluation du dossier écrit : 20 pts	Note arrêtée avant l'audition du candidat						
Présentation orale du projet : 20 pts	avec support numérique : 15 min max						
Entretien : 40 pts	30 min						
AVEC QUOI	<p>2 grilles de notation CCF .xls « Dossier » et « Présentation et Entretien » 1 document d'aide à la sélection des savoirs associés à interroger</p>						
<p>En l'absence du dossier et des documents exigés, ou en cas de retard lors de leur remise, l'apprenant ne peut être interrogé et la note "0" est attribué à la sous épreuve.</p> <p><i>Rq: la date de dépôt du dossier est fixée par l'équipe enseignante, elle est communiquée par écrit à l'apprenant.</i></p>							



E32

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Sous épreuve E32		coef. 4
Soins d'hygiène, de confort et de sécurité		
EXPLICATIONS		
1 situation d'évaluation		
OÙ	Milieu professionnel	
QUOI	<p>La sous épreuve permet d'évaluer les compétences mises en oeuvre lors de soins d'hygiène, de confort et de sécurité auprès de personnes adultes non autonomes, de distribution de repas ou de collations, d'accompagnement.</p> <p>Elle porte sur tout ou partie des compétences suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none">2.1 Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation2.2 Surveiller l'état de santé de la personne et intervenir en conséquence2.3 Assurer l'hygiène de l'environnement proche de la personne et veiller au bon état de fonctionnement du lit, des aides techniques, des dispositifs médicaux dans l'environnement de la personne2.4 Distribuer des repas équilibrés conformes aux besoins de la personne, installer la personne et accompagner la prise des repas <p>Et sur les savoirs associés du Bloc 2 - U32.</p>	
COMMENT	<p>Le CCF a lieu au cours d'une PFMP d'une durée de 4 semaines minimum, auprès d'adultes non autonomes dans un établissement sanitaire ou médicosocial, dans un service d'hospitalisation à domicile ou de soins infirmiers à domicile</p> <p>Les activités évaluées :</p> <ul style="list-style-type: none">- soins d'hygiène et de confort auprès d'une personne adulte non autonome;- accompagnement à la mobilité;- services de collations et de distribution des repas;- surveillance de l'état de santé;- maintien de l'hygiène de l'environnement de la personne.	
QUAND	Terminale	
QUI	<p>Ensemble de la PFMP : le tuteur <u>Fin de PFMP - Bilan</u> : un professeur de la spécialité ET le tuteur Bilan complété par :</p> <ul style="list-style-type: none">- la présentation du raisonnement clinique concernant une personne dont l'élève aura pris soin durant la PFMP (10 min);- l'interrogation de savoirs associés mobilisés dans la prise en soins de la personne et relavant de U32 (10 min) <p>La proposition de note est établie conjointement par le tuteur et un professeur de spécialité.</p>	
COMBIEN	<p>Bilan de la PFMP : 40 pts Présentation orale du raisonnement clinique : 20 pts Savoirs associés : 20 pts</p> <p style="text-align: center;">Proposition de note /80 points</p>	
AVEC QUOI	<p>Grille de notation CCF .xls « Bilan des activités conduites en PFMP » Grille de notation CCF .xls « Présentation du raisonnement clinique et Mobilisation des savoirs associés » Maquette relative à la liste des questions à poser concernant les SA du Bloc 2 et 1 document d'aide à la sélection des savoirs associés à interroger Livret de PFMP</p>	



E33

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Sous épreuve E33		coef. 4
Travail et communication en équipe pluri professionnelle		
EXPLICATIONS		
2 situations d'évaluation		
OÙ	Centre de formation	Milieu professionnel
QUOI	La sous épreuve permet d'évaluer les compétences mises en œuvre en milieu professionnel lors d'activités réalisées en équipe pluriprofessionnelle.	
	<p>Elle porte sur tout ou partie des compétences suivantes:</p> <p>3 3 Participer à la démarche qualité et à la prévention des risques professionnels</p> <p>3 3 1 Participer à la mise en oeuvre de la démarche qualité définie dans la structure</p> <p>3 3 2 Repérer des anomalies, des dysfonctionnements, des événements indésirables dans les activités menées</p> <p>3 3 3 Compléter une fiche d'évènements indésirables</p> <p>3 3 4 Participer au suivi des actions correctives suite aux anomalies, aux événements indésirables</p> <p>3 4 Coordonner et conduire une équipe de bio nettoyage</p> <p>Et sur les savoirs associés du Bloc 3 - U33.</p>	<p>Elle porte sur les compétences suivantes:</p> <p>3 1 Gérer ses activités en interagissant avec l'équipe professionnelle, dans une posture professionnelle adaptée</p> <p>3 2 Traiter et transmettre des informations en intégrant les différents outils numériques</p> <p>3 3 Participer à la démarche qualité à la prévention des risques professionnels</p> <p>3 3 5 Participer à la mise en oeuvre de la politique de prévention des infections associés aux soins</p> <p>3 3 6 Participer à la mise en oeuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels</p> <p>3 3 7 Contribuer à l'évaluation de nouveaux matériels et équipements</p> <p>3 5 Participer à l'accueil, à l'encadrement et à la formation de stagiaires, à l'accueil des nouveaux agents, des bénévoles</p>
COMMENT	<p>La situation d'évaluation prend appui sur un dossier élaboré au cours d'une PFMP effectuée obligatoirement dans les services ou les structures suivants:</p> <p>- établissements de santé, structures médicosociales, structures ou service d'accompagnement de la personne en situation de handicap; - services d'aide à domicile.</p> <p>Dossier : 6 à 8 pages, annexes non comprises, rédigé à l'aide d'un traitement de texte</p> <p>Activités relatives à :</p> <p>- un dysfonctionnement (origine, modalités de signalement à illustrer par un document professionnel, conséquences possibles, propositions d'actions correctives)</p> <p>- l'équipe de bio nettoyage observée (rôle et compétences de chacun, mode de communication utilisé, mode d'animation utilisé, planning d'activités en précisant les critères pris en compte, les points de vigilance, exemples d'actions dans un plan de formation)</p> <p>Lecture du dossier : les professeurs de spécialité rédigent 3 questions de SA du bloc 3, en lien avec le contenu du dossier</p> <p>Écrit : durée fixée par l'équipe - 30 min maximum</p> <p>Attestation de la durée de PFMP + Fiche d'appréciation renseignée par le responsable de la structure</p>	<p>Bilan de PFMP</p>
	<p>Fin d'année de première ou en terminale</p> <p><i>Rq: Si la PFMP se déroule en fin de 1ère, la partie « Ecrite » du CCF s'organisera en fin d'année de 1ère ou en début d'année de Terminale (avant les vacances d'automne)</i></p>	<p>L'entretien avec l'apprenant permet également de vérifier la maîtrise des savoirs associés du bloc 3</p>
QUAND		
QUI	<p>Les professeurs de spécialité : lecture du dossier, élaboration des questions, correction de l'écrit</p> <p>Responsable de la structure : fiche d'appréciation</p>	<p>Le tuteur et le professeur de spécialité</p>
COMBIEN	<p>Rédaction du dossier : 25 points</p> <p>Questions de SA : 15 points Total 40 points</p>	<p>40 points</p>
AVEC QUOI	<p>Grille de notation CCF .xls « Evaluation du dossier » + Grille d'évaluation « Conformité du dossier »</p> <p>Maquette relative à la liste des questions à poser concernant les SA du Bloc 3 et 1 document d'aide à la sélection des savoirs associés à interroger</p>	<p>Grille de notation CCF .xls « Bilan PFMP »</p> <p>Livret de PFMP</p>
<p>En l'absence du dossier et des documents exigés, l'apprenant ne peut être interrogé et la note "0" est attribuée à la sous épreuve.</p> <p><i>Rq: la date de dépôt du dossier est fixée par l'équipe enseignante, elle est communiquée par écrit à l'apprenant.</i></p>		

Equivalences

Du BCP ASSP vers LE D.E. AIDE SOIGNANT

Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	Equivalence totale
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	X
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Equivalence totale
	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Equivalence totale
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9. – Traitement des informations	Equivalence totale
	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

Références :

- Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au DEAS et DEAP.
- Article 14 de l'arrêté du 10 juin 2021 : NOR SSAH2110960A

Du BCP ASSP vers LE D.E. AUX. PUÉRICULTURE

Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AP)	Allègement de formation
	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (Module spécifique AP)	X
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AP)	Allègement de formation
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AP)	X
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AP)	X
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	X
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Equivalence totale
	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Equivalence totale
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Module 9. - Traitement des informations	Equivalence totale
	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	